



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 100684

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les inquiétudes émanant des quatre instituts nationaux des jeunes sourds qui accueillent des jeunes sourds de 3 à 20 ans, et dont le financement est assuré par l'État. Or il apparaît que lors du comité technique interministériel du 7 juillet 2016 l'hypothèse d'un transfert aux ARS du financement des instituts nationaux des jeunes sourds a été évoqué, prenant de court les principaux intéressés. Certains font état d'un risque singulier de dégradation de l'accueil des jeunes concernés, en même temps qu'une remise en cause du pilotage national de ces instituts risquant d'induire des pertes financières. Elle lui saurait gré de bien vouloir lui apporter des précisions sur ces points.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100684

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9353

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)